

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2024-055**

Date de la convocation : 13/06/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 18

Le dix-neuf juin deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Parc Argonne Découverte, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : Mmes Valentine DION, Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Pierre DEMISSY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJL, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoît SINGLIT et Bruno VALET.

Représentés : Mme Danièle ANDREY donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS, M. Gérald LORFEUVRE donne pouvoir de vote à M. Vincent FLEURY et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF OPERATION
PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie »,

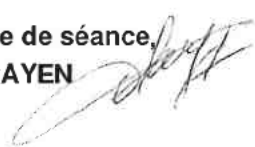
Vu la délibération n° DC2021/147 du 30 Septembre 2021 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'Echelle des Communautés des Communes de l'Argonne Ardennaise, des Crêtes Préardennaises et du Pays Rethémois pour une durée de 5 ans,

Vu la délibération n° DC2022-18 du 7 avril 2022 approuvant la convention avec l'ANAH (Agence Nationale de Habitat), la Région Grand Est et les Communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, du Pays Rethémois et des Crêtes Préardennaises ;

Vu la délibération n°DC2022/19 du Conseil communautaire du 07/04/2022 confiant délégation au Bureau pour l'attribution des aides afférentes à la mise en œuvre du Fonds commun d'intervention lié à l'OPAH ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération et CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,
Françoise PAYEN



Le Président,


Benoît SINGLIT

Annexe à la délibération DB2024-55

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie / Situation autonomie	Projet	Cout du projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention Com. Com.	Subvention ANAH
	08400 VOULZIERS	Précarité énergétique	66,29%	Changement du système de chauffage VMC Isolation des murs Isolation des combles	71 070,50 €	67 365,80 €	67 365,80 €	6 736,58 €	60 629,22 €
	08390 BAIRON ET SES ENVIRONS	Autonomie	GIR 4	Adaptation de la salle de bain	4 500,00 €	4 265,00 €	4 265,00 €	427,00 €	2 986,00 €
	08400 VOULZIERS	Autonomie	pas de GIR + de 70 ans	Adaptation de la salle de bain	3 750,00 €	3 554,50 €	3 554,50 €	355,00 €	1 778,00 €
	08240 FOSSE	Autonomie	pas de GIR + de 70 ans	Adaptation de la salle de bain	4 300,00 €	3 909,09 €	3 909,09 €	391,00 €	2 736,00 €
LHI : Lutte contre l'habitat indigne GIR : Groupe Iso Ressources					Total subvention			7 909,58 €	63 365,22 €